

Paris, le 3 mars 2004

Lettre ouverte à Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
Monsieur le Maire de Paris, Monsieur le Préfet de Police
Concernant la situation du Centre de Réception des Etrangers
situé rue d'Aubervilliers à Paris

Malgré les nombreuses interpellations que nous avons pu faire à destination de Monsieur le Maire de Paris et de Monsieur le Préfet de Police de Paris, force est de constater que la situation du Centre de Réception des Etrangers (CRE) situé 218, rue d'Aubervilliers dans le 19^{ème} arrondissement continue de se dégrader. En effet, les derniers événements qui ont eu lieu dans le centre reflètent bien la politique menée à son encontre et par-là la politique menée à l'encontre des étrangers. Le manque d'effectif, au point que certains guichets sont inoccupés, aggravé par le non-remplacement des personnels qui quittent le CRE, l'état global du centre et de ses abords, les problèmes de fonctionnement du matériel ne sont que quelques éléments qui, face à l'augmentation des demandeurs d'asile, ne permet plus le fonctionnement normal de cette administration. De plus, face au manque d'adaptation du CRE par rapport au nombre de demandeurs d'asile, les incidents entre la Police qui «sécurise» l'accès au bâtiment et les étrangers se multiplient. Ainsi, de nombreux actes de violence policière sont à déplorer. Malheureusement, malgré l'indignation de certains personnels, aucune action significative n'a été menée par l'encadrement du centre, ni même par la hiérarchie responsable de celui-ci pour y remédier. Pourtant, face aux événements survenus dernièrement, nous sommes en droit d'attendre des sanctions à rencontre des fonctionnaires de police coupable de tels actes.

Ainsi, alors qu'une politique est menée au niveau national pour assurer le respect des droits de tous sur l'ensemble du territoire, le CRE d'Aubervilliers est bel et bien une zone de non droit pour les ressortissants qui s'y présentent. Il nous semble que non-obstant la décision prise à leur encontre sur l'autorisation de demeurer en France, les personnes se présentant au CRE ont des droits, en premier lieu ceux assurés par les droits de l'homme et dont s'est inspiré, à juste titre, le rédacteur de la charte d'accueil du public dans les services de Police et les services administratifs de la Préfecture de Police.

Nous espérons qu'au-delà du peu d'intérêt électoral que peuvent représenter les populations concernées par le centre, nos interlocuteurs sauront s'entendre pour redonner un sens aux mots services publics et terre d'asile. Nous souhaitons que dès maintenant des moyens humains, matériels et immobiliers soient dégagés afin que le CRE d'Aubervilliers ne soit plus indigne des administrations parisiennes.

Les personnels indignés du Centre
Le syndicat CGT de la Préfecture de Police

Synd CGT des Personnels
Préfecture de Police
9, Boulevard du Palais
75004 PARIS